

1 AN D'OLIVIER

JUILLET 2010

Installés fin juillet 2009, les Gouvernements wallon et de la Communauté française parviennent à la fin de leur première année de législature avec, à leur actif, un bilan conséquent.

Rien de tel en effet qu'un état des lieux des différentes décisions adoptées au cours de ces 12 derniers mois pour se convaincre du travail accompli.

Un travail qui se veut être le reflet de la volonté intangible d'agir dans l'intérêt des citoyens wallons et francophones et qui laisse présager d'une activité tout aussi importante au cours des 4 prochaines années de la législature.

Par l'entremise de ce « yearbook », nous vous en proposons un aperçu non-exhaustif.

En termes de statistiques, l'année des deux gouvernements Olivier, ce sont 122 réunions gouvernementales (68 GW + 54 GCF) et 2.568 points discutés (1.672 GW + 896 GCF).

LANCEMENT DU PLAN MARSHALL 2.VERT

Le Plan Marshall 2.vert, ce n'est pas une simple actualisation de la stratégie économique wallonne mais bien une amélioration. Un plan qui fait siens l'objectif de sortie de crise et le défi environnemental.

Parce que négliger le premier au profit du second ou l'inverse serait irresponsable, le Gouvernement a en effet décidé d'y travailler simultanément.

Ce faisant, le Plan Marshall 2.vert tel que défini par les Gouvernements wallon et de la Communauté française entend :

1. maintenir la priorité accordée à la création d'activités et d'emplois ;
2. ériger la formation et l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi ;
3. inscrire la Wallonie dans la révolution énergétique pour exploiter au mieux les promesses du développement durable.

Pour atteindre ce triple objectif, ce sont plus de 1,6 milliard d'euros auxquels s'ajouteront 1,15 milliard d'euros de financement alternatif que les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont décidé de consacrer aux actions du « Plan Marshall 2.vert ».

Articulées autour de 6 axes prioritaires, ces actions, pour lesquelles des objectifs quantifiés sont chaque fois clairement identifiés, consistent notamment en une amplification de la Recherche et de l'exploitation de ses résultats, le soutien à la création et à la croissance des entreprises et plus particulièrement les TPE et les PME, le développement d'un véritable secteur des technologies environnementales, l'allègement de la fiscalité qui pèse sur les entreprises, la création de nouvelles places d'accueil pour les enfants en bas âges ou encore

l'amélioration de l'enseignement et de la formation des jeunes pour les faire davantage correspondre avec les besoins des entreprises.

En outre, parmi les nouveautés que comptent le Plan Marshall 2.Vert, il convient de noter la création d'un 6^{ème} pôle de compétitivité dédié aux « Technologies environnementales » et dont les domaines prioritaires sont :

- La chimie durable
- Les matériaux durables (dont les matériaux de construction durables)

De même, le 6^{ème} pôle consacre une attention particulière tant aux domaines de l'énergie qu'à celui des déchets au sens large ;

Autre nouveauté du Plan Marshall 2.Vert, les Alliances Emploi – Environnement. C'est ainsi qu'au cours de cette année, le Gouvernement wallon a approuvé le lancement des 6 chantiers de la 1^{ère} Alliance Emploi-Environnement. Une étape importante, qui succède à la pose des fondations de l'Alliance que sont le Plan Habitat pour Tous (décembre 2009), la Réforme des primes à l'isolation (février 2010) et la Performance énergétique des bâtiments (1er mai 2010).

Le lancement des six chantiers de l'Alliance conduit à la mise sur pied de six groupes de travail qui seront à l'œuvre dès ce mois de mai. Ils travailleront sur la certification et la labellisation, les cahiers de charges, le développement économique du secteur vert, le tiers investisseur, la rénovation des logements publics et la formation verte. Le travail de ces groupes permettra, début 2011, la signature d'un plan pluriannuel puis d'un contrat multisectoriel impliquant l'ensemble des décideurs publics et privés concernés par l'Alliance.

BONNE GOUVERNANCE

Le rôle du législateur et de l'exécutif est de poser les balises, d'ériger les garde-fous et d'instaurer les mécanismes de contrôle qui renforcent l'éthique comme étant la règle, en prévenant ou sanctionnant les infractions à celle-ci.

C'est en ce sens que, dès leur mise en place, les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont entrepris de définir sans délai dispositif intégré d'actions censées traduire un objectif clé : s'assurer que tous les mandataires considèrent qu'un comportement éthique va de soi.

Pour les deux Gouvernements, la chose est claire : la bonne gouvernance n'est pas un slogan, ni un luxe, ni même une option, c'est une nécessité assortie d'une obligation de résultats.

C'est dans ce cadre que les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont adopté 7 textes visant à déployer sans délai un éventail de mesures fortes.

Les 7 textes adoptés ce jour transposent une part importante des réformes décidées dans le cadre des Déclaration de politique régionale et de politique communautaire 2009-2014.

Les mesures adoptées jusqu'ici ne sont pas exhaustives, le chantier demeure ouvert aux progrès permanents. Elles s'articulent autour de 6 grands principes :

- Limiter à 25% la présence d'élus locaux au Parlement wallon – juin 2014
- Améliorer la gestion des outils publics – avril 2010
- Encadrer les rémunérations – avril 2010
- Pointer les incompatibilités
- Assurer le respect des règles
- Imposer la transparence

Enfin, dans le souci de réduire leurs propres dépenses, les Gouvernements comptent ensemble un Ministre en moins, et ont décidé de diminuer de 15% les budgets de leurs Cabinets ministériels avec effet dès leur prise de fonction.

IDENTITE WALLONNE

Aujourd'hui, la Wallonie possède sa stratégie socio-économique, le Plan Marshall 2.vert. Ce plan bénéficie de l'adhésion de l'ensemble des acteurs wallons.

En revanche, il manque toujours à la Wallonie un projet unificateur et mobilisateur ; un projet qui soutienne une conscience collective wallonne décomplexée.

2010, année du trentenaire, offre l'occasion d'envisager cette question, en dehors de toute échéance électorale immédiate, alors que des initiatives concrètes en matière de gouvernance ont déjà été lancées et, surtout, du fait que la stratégie économique est définie pour les années à venir.

En outre, le contexte de crise actuel impose que, dès à présent, et les autorités publiques et les citoyens actionnent les différents leviers susceptibles d'amorcer la reprise. La naissance d'une conscience collective fait partie intégrante de ces outils. Parce qu'elle constitue pleinement un instrument susceptible de forger la confiance, indispensable au développement économique.

Par le développement d'un « esprit d'équipe » au sein de la population, le Gouvernement wallon entend soutenir, encourager la prise d'initiatives dans le chef des citoyens wallons. Ce dynamisme est de fait le maître atout dont une région peut disposer pour revigorer son économie.

A l'instar de la question qui vise à savoir ce que la Région peut faire pour nous, il s'agit aujourd'hui de s'interroger sur ce que nous pouvons faire pour elle.

Dans cette perspective, le Gouvernement wallon a adopté une note d'orientation qui balise l'action que le Gouvernement wallon entend mener sur le plan symbolique des références collectives.

ECONOMIE

- **Lutter contre la crise économique et financière**

Suite à la crise économique et financière mondiale qui continue à impacter les entreprises et leurs activités, le Gouvernement wallon a décidé de prolonger les mesures anti-crise prises en date du 5 décembre 2008.

Après un an d'existence et un bilan positif, il a ainsi été décidé dans le cadre du soutien à l'activité économique de poursuivre ces mesures qui visent essentiellement à faciliter l'accès au financement des entreprises et à apporter un soutien utile et efficace aux PME, quand elles sont confrontées à un problème aigu de financement.

- examiner leur situation de manière concrète et en concertation avec les organismes financiers concernés, en vue de proposer des solutions appropriées ;
- collaborer efficacement avec le médiateur de crédits PME mis en place le Gouvernement fédéral ;
- saisir le Gouvernement, de manière générale, de tout problème majeur non résolu de financement de PME ;
- faire un rapport périodique sur la mission spécifique de facilitation du crédit aux PME.

- **Renforcer l'Economie sociale**

La 1^{ère} priorité pour cette nouvelle législature a été de stabiliser les outils mis en place de 2004 à 2009 et de les améliorer.

Une trentaine de nouvelles d'entreprises d'insertion ont été agréées, dans le secteur de l'aide ménagère à domicile, via le Titre-Services, mais également dans le multiservices aux entreprises, l'éco-rénovation, l'agro-alimentaire. A noter que de plus en plus d'EI existantes ou nouvelles s'ancrent dans des activités liées au développement durable.

Le dispositif IDESS, qui a fait l'objet d'une évaluation en 2009, démontre qu'il répond à de véritables besoins non satisfaits par le marché classique, que les travailleurs qui l'ont intégré ressentent une réelle utilité sociale. Depuis le début de la législature, une dizaine de nouvelles structures IDESS ont été agréées.

L'Arrêté visant l'octroi de subventions aux Ressourceries a été signé. Ces structures, actives dans le secteur de la réutilisation des déchets, y compris la collecte et le tri, peuvent demander à être agréées par la Région wallonne et se voir octroyer une subvention pour chaque travailleur peu qualifié qu'elles engagent (3.000 €/an/ETP).

- **Euro Green IT ASBL : un partenariat public-privé au service de l'efficacité énergétique.**

De récentes études ont démontré que le recours aux TIC (notamment par le développement de logiciels de surveillance et de gestion des ressources énergétiques) améliorerait fortement (17%) la consommation globale énergétique des bâtiments ou encore réduisait significativement les émissions de CO² dans les domaines d'activités tels l'industrie lourde ou le transport et la logistique. Revers du succès des nouvelles technologies, la contribution des TIC aux émissions mondiales de gaz à effet de serre bien que faible (2%) est en forte croissance ces 10 dernières années (nombre croissant d'appareils électroniques, PC et autres serveurs en est la cause principale).

Face à ce constat, le Gouvernement wallon a décidé de contribuer, à travers un partenariat public-privé intitulé *Euro Green IT* associant des entreprises leaders du secteur, à la mise en place, au développement et au soutien financier d'un centre accélérateur de recherches et de mise sur le marché de nouvelles solutions de technologies numériques (càd. des applications informatiques et logicielles) au service du développement durable et de l'efficacité énergétique.

- **Lancement du China et de l'India Welcome Office :**

Sous le premier plan Marshall, la Wallonie s'est inscrite dans une politique de recherche d'investisseurs axée de façon sectorielle sur les cinq pôles de compétitivité. Pour chacun de ces pôles, un expert-prospecteur reçut la mission de détecter les nouveaux projets d'investissements étrangers dans le secteur d'activité couvert par le pôle et de créer une stratégie de développement permettant de visibiliser nos potentialités wallonnes.

Dans le cadre du nouveau PM2.V, il est apparu nécessaire de compléter cette approche sectorielle avec une approche géographique qui nous permettrait de mieux nous adapter aux besoins des investisseurs, différents d'une Région du globe à l'autre.

Nous avons formalisé cet objectif à travers la création de centres de services, le premier pour la Chine à Mons, le second pour l'Inde à Liège.

Ce type de dispositif idéalement situé à proximité des parcs scientifiques wallons offre la possibilité aux entreprises étrangères de se familiariser au marché européen et d'y préparer une implantation et des débouchés plus importants. Il représente un nouvel outil destiné à concrétiser notre projet de faire de la Wallonie une région technologique dans le cadre d'un réseau d'innovation global, en invitant les entreprises innovantes étrangères à s'implanter dans notre Région.

Ce sont 5 centres qui verront le jour au cours de la législature, avec l'ouverture des centres Inde et Chine en 2010, Brésil en 2011, Japon en 2012 et USA en 2013 ou 2014.

- **Créative wallonia**

Le Gouvernement wallon a adopté le plan « CREATIVE WALLONIA », un programme cadre qui vise à faire de la Wallonie une société de la créativité et de l'innovation, moteurs essentiels de l'économie de demain et déjà d'aujourd'hui.

En effet, les mutations du monde économique sont profondes et permanentes. Il est important que les acteurs économiques wallons prennent la mesure de ces changements et surtout qu'ils se dotent des armes nécessaires pour capter de nouveaux marchés et se positionner favorablement.

Ce plan s'adresse à des acteurs aussi divers que les universités, les PME, les attachés économiques et commerciaux à l'étranger, les grandes entreprises, les étudiants, les porteurs de projets, etc.

La méthode choisie est simple : mettre en avant de nouveaux modes de fonctionnement, soutenir leur développement et les acteurs qui se lancent.

Le programme se décline en trois axes :

1. Promouvoir la société de la créativité
2. Favoriser les pratiques innovantes
3. Soutenir la production innovante

EMPLOI - FORMATION

La politique de l'emploi et de la formation prend des orientations inédites. La politique de l'emploi et de la formation prend des orientations inédites. L'accompagnement individualisé est sur les rails. Une réforme ambitieuse du Forem est en cours, qui concerne tant sa gouvernance que l'organisation de ses missions. Les différentes filières de formation professionnelles sont renforcées, notamment, à travers le Plan Marshall 2.vert. La formation en alternance est, plus que jamais, une filière de premier choix, grâce à la mise en place d'un statut unique du jeune en alternance. Et la reconnaissance des compétences acquises par ces différentes filières connaît une avancée déterminante grâce au nouveau service francophone des métiers et des qualifications.

En matière d'emploi

- L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi est opérationnel depuis janvier, avec un référent unique par demandeur d'emploi tout au long du parcours d'insertion. De 257 conseillers, réellement affectés à cet accompagnement voici un an, on passera à un minimum de 617 dès 2011, sans augmentation des effectifs totaux de l'Office.
- Une note d'orientation a été adoptée en vue de la redéfinition des relations entre les partenaires privés et le Forem. Il sera dorénavant question d'un contrat de coopération pour l'insertion, destiné à appuyer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi.

- Une adaptation du statut spécifique du personnel du FOREM a été décidée pour faciliter les recrutements adéquats et la mobilité interne en faveur des fonctions de conseiller référent.
- La réforme du FOREM, d'ores et déjà entamée, lui permettra de se recentrer sur ses missions prioritaires, à savoir l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et le développement des compétences.
 - Le Gouvernement a décidé de modifier le décret organique pour mettre en place un comité de pilotage, destiné à associer des représentants du Gouvernement aux partenaires sociaux pour aider le Forem à préparer ses orientations stratégiques, en matière d'investissements, de choix budgétaires ou encore de gestion des ressources humaines.
 - Une note d'orientation vient d'être adoptée en vue du renouvellement du contrat de gestion du Forem, qui prévoit un recentrage du Forem sur ses missions de base (accompagnement individualisé et formation) et un redéploiement organique permettant une organisation de l'Office en directions générales plus solidaires et cohérentes, en matière d'objectifs stratégiques et d'utilisation des ressources.
- Un plan d'aide a été décidé par le Gouvernement wallon pour encourager les indépendants à titre accessoires ou les titulaire d'une formation de chef d'entreprise à devenir indépendants à titre principal. Les modalités d'octroi de cette aide sont actuellement à l'étude.
- Le décret APE est modifié à travers le décret programme pour permettre aux entreprises marchandes en difficulté de déroger au volume global de l'emploi et ainsi leur permettre de faire face à des situations financières difficiles, dues à des cas fortuits (accident) ou aux conséquences de la crise économique.
- Plusieurs appels à projet vont bientôt être lancés pour la création de 1000 emplois dans les services de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes mais également pour la création de 1000 emplois verts et d'autres encore dans le secteur marchand.
- Le Plan Marshall 2.vert a permis la reconduction de pas moins de 3000 emplois dédiés à l'accueil de l'enfance et l'aide aux personnes

En matière de formation

- Les essais métiers sont lancés au FOREM et à l'IFAPME : étape préalable pour améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi vers les formations qualifiantes adéquates. 11.600 essais métiers seront réalisés au cours des quatre prochaines années.
- Le plan langue est confirmé, avec la détermination des nouvelles modalités d'octroi des bourses d'immersion linguistique pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Près de 5 millions d'euros ont été réservés en 2010 pour permettre à 810 rhétoriciens d'améliorer leurs connaissances linguistiques en néerlandais, allemand et anglais, sans oublier les 250 bourses et les modules intensifs réservés aux demandeurs d'emploi.
- Les chèques formation et les chèques formation à la création seront désormais accessibles aux indépendants à titre complémentaire, afin de favoriser leur passage à titre principal.
- Réforme de l'alternance : l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) vient d'être créé pour coordonner et piloter la filière et le statut unique du jeune en alternance sera très bientôt une réalité.

- Le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) est créé. Il organise un langage commun entre la formation professionnelle et l'enseignement. Cette réforme sera accompagnée d'avancées importantes dans le domaine de la certification (cadre européen et francophone + implication des formations dispensées par l'IFAPME et le FOREM dans le cadre de la certification).
- Euroskills 2012, le Championnat européen des Métiers se déroulera sur le site de Spa-Francorchamps. L'organisation de cet événement est confiée à skillsbelgium, association chargée de la promotion transversale des métiers techniques et manuels.
- Le Plan Marshall 2.vert, c'est 225 millions d'euros consacrés à la formation professionnelles, en ce compris la formation dans les secteurs verts.

LOGEMENT

- **Habitat pour Tous**

350 millions par an pour relancer le crédit social en Wallonie ! HT intègre les divers outils d'aide pour accéder à la propriété à l'intérieur d'un seul et même programme. HT est un crédit hypothécaire basé sur des réductions de taux d'intérêt pouvant descendre jusqu'à un taux 0% pour des travaux de rénovation. HT garantit en permanence un taux plus avantageux que le marché. Avec les trois modules HT, HT+ et HTvert, 90% des ménages wallons trouveront une solution publique intéressante pour devenir propriétaires.

Les statistiques disponibles démontrent que les familles les plus précarisées ont bien davantage recours à ce dispositif qu'auparavant (50% des prêts leur sont accordés contre 27% dans l'ancien système). L'objectif premier de cette réforme est donc d'ores et déjà rencontré. Plus de 1.700 dossiers ont été ouverts depuis son lancement en janvier !

- **135 millions € pour le Fonds du Logement**

Le Gouvernement wallon a accordé sa garantie absolue pour permettre au Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie de réaliser un emprunt de 135 millions d'euros. Avec ce plus gros montant jamais consenti ces dix dernières années, nous permettons à cet organisme de remplir ses missions essentielles d'octroi de crédits hypothécaires sociaux et d'aide locative aux familles nombreuses de Wallonie.

ENERGIE

- **Nouvelles primes à l'Isolation !**

Adoption définitive du nouveau régime de « primes énergie », donnant la priorité à l'isolation (l'augmentation des primes peut aller jusque 150%), avec un coup de pouce particulier lors du choix d'isolants écologiques. En outre, les primes pour les équipements permettant d'économiser l'énergie

sont maintenues et adaptées à la directive PEB (introduction du coefficient PEB).

Les primes seront encore plus importantes pour les revenus modestes et précaires, qui peuvent en plus jouir du préfinancement de ces primes auprès de la SWCS. La prime à l'isolation pour un ménage aux revenus précaires peut ainsi atteindre 17€/m². Ce nouveau dispositif est entré en vigueur au 1^{er} mai 2010, et mobilise un budget global de 85 millions €.

Enfin, l'ensemble des producteurs décentralisés d'énergie verte bénéficient depuis décembre 2009 d'une avance de 40 certificats verts (=3.200€) lorsqu'ils installent des panneaux photovoltaïques ou des micro-cogénérations, par exemple. Dès qu'ils ont rattrapé leur avance, ils recommencent à toucher leurs certificats sur base trimestrielle.

- **Quotas de certificats verts 2010-2012 en hausse !**

Les quotas ont été augmentés pour éviter l'effondrement du marché, restaurer la confiance dans les investissements en sources d'énergie renouvelable et s'inscrire dans la lignée de l'objectif 2020.

Quotas nominaux	Anciens	Nouveaux
2010	10 %	11,25 %
2011	11 %	13,50 %
2012	12 %	15,75 %

- **Cadre de référence éolien**

Lancement d'un processus visant à actualiser le fameux cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie.

- **Entrée en vigueur de la PEB**

Construire malin pour consommer moins ! La 2^{ème} phase de la Performance énergétique des Bâtiments (transposition de directive 2002/91/CE) est entrée en vigueur depuis le 1^{er} mai. Elle a pour effet de renforcer les exigences en matière d'isolation, de modifier les méthodes de calcul des pertes thermiques, ou encore l'obligation de recourir à une étude de faisabilité ER (Energie Renouvelable) pour les bâtiments de plus de 1000m². Mais l'objectif principal reste la prise en compte de la performance énergétique des bâtiments de manière globale, c'est-à-dire de l'enveloppe et des systèmes (pour le résidentiel, les immeubles de bureaux et de services et les écoles).

FONCTION PUBLIQUE

- **Retenue de 13,07% sur le pécule de vacances**

L'ensemble des fonctionnaires wallons relevant tant du SPW que des OIP soumis au code wallon de la fonction publique ont été remboursés des

sommes qui avaient été indûment retenues sur leurs pécules de vacances entre 2004 et 2008. 20 millions € ont ainsi pu être dégagés pour honorer cette dette de la Région à l'égard de son personnel tant statutaire que contractuel.

- **Régime de mandats**

Adoption de la note d'orientation instaurant un régime de mandats de législature pour les fonctions dirigeantes des administrations wallonnes, de la Communauté française ainsi que des OIP soumis au code. Dès 2014, Secrétaires généraux, Directeurs généraux, Administrateurs généraux, Inspecteurs généraux, Directeurs généraux adjoints et autres fonctionnaires dirigeants seront nommés par le gouvernement entrant en fonction et ce jusqu'à la prestation de serment du Gouvernement suivant.

Un grand processus d'harmonisation entre Région et Communauté est lancé, lequel aboutira entre autres à renforcer les pouvoirs du Secrétaire général du SPW. Une Ecole d'Administration Publique sera créée qui dispensera des Certificats de Management Public, sésame pour pouvoir postuler aux plus hautes fonctions administratives. Enfin, les mandataires pourront à l'avenir répondre devant le Parlement aux côtés de leur Ministre.

- **Congé de paternité**

Adoption définitive d'une circulaire sur les congés de paternité, destinée à mettre fin aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Ainsi, il sera accordé un congé de paternité à la travailleuse en cas d'accouchement de son épouse ou de la femme avec laquelle elle vit en couple au moment de l'heureux événement. Pareille mesure est destinée à corriger la différence de traitement existant entre couples hétérosexuels et homosexuels. Cette mesure est valable tant en Région wallonne qu'en Communauté française.

- **Une fonction publique ouverte aux non-belges**

Les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont adopté un avant-projet de décret élargissant les conditions de nationalité permettant aux non-Belges d'accéder aux emplois de la fonction publique wallonne et de la Communauté française. Toutefois, les emplois qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et des fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques restent réservés aux seuls Belges.

POUVOIRS LOCAUX

- **Budget et Finances**

Outre la préservation des moyens dédiés aux Fonds des communes, et des compensations 2009 Plan Marshall aux communes, 10 dossiers sont arrivés sur la table du Gouvernement wallon, qui ont permis de dégager des moyens supplémentaires pour les Pouvoirs Locaux :

Compensations réforme fiscale du précompte immobilier à charge des ménages de 2003 : Le principe d'une adaptation annuelle du calcul des montants distribués a été acté. Un montant supplémentaire d'environ 2,5 millions d'euros a été obtenu en 2009 afin d'ajuster le crédit budgétaire aux dernières statistiques disponibles.

Plans de cohésion sociale : La pérennisation du système a été garantie par l'obtention d'une enveloppe complémentaire de 17 millions d'euros destinée à assurer l'apurement de l'encours des Plans de Prévention et de Proximité qui précédaient les Plans de Cohésion Sociale.

Redevances de voiries gaz et électricité : Le Gouvernement wallon s'est prononcé en faveur de l'activation de la redevance de voirie gaz et en faveur d'une indexation de la redevance de voirie électricité, apportant ainsi des moyens supplémentaires en faveur des pouvoirs locaux (22,5 millions pour le gaz et 4,5 millions pour l'électricité). Les projets d'AGW ont été soumis en première lecture au Gouvernement wallon ces 18 juin 2010 et 1^{er} juillet 2010.

Gestion active de la dette : Il s'agit de la possibilité offerte aux Pouvoirs Locaux de faire passer 30% de leurs dettes d'investissement régies par des prêts à long terme à des taux court terme EURIBOR (3 mois, 6 mois, 12 mois) pendant une période déterminée en vue de constituer une provision dédiée aux charges futures de dette.

Diminution escomptée des taux est de 1,5% et le gain global estimé, avoisine les 22.500.000€

Libération du solde des aides Tonus : Dans le cadre des prêts d'aides exceptionnelles à long terme accordées aux communes par le Gouvernement wallon, celui-ci a décidé de libérer les soldes, équivalent aux 30% restant pour les années 2005, 2006 et 2007.

Le total libéré est de 24.783.296,45€ pour 8 communes wallonnes.

La circulaire d'actualisation des plans de gestion : Il s'agit de la possibilité donnée aux Communes sous plan de gestion de faire face à la crise pour les travaux budgétaires 2010, 2011 et 2012 au travers d'une dérogation au principe d'équilibre budgétaire à l'exercice propre à condition que ce déficit ne soit supérieur à la somme de 3 éléments → La perte de dividendes Dexia, la perte de dividendes énergétiques et l'augmentation des charges patronales ONSSAPL et uniquement pour 2010. Cela permet de mieux « coller » à la réalité budgétaire des investissements.

- **Code de la Démocratie locale**

Il a été décidé, lors du Gouvernement Wallon du 29 janvier, d'évaluer, sur différents thèmes, le code de la démocratie locale : la motion de méfiance constructive collective, la sanction pour un conseiller communal qui renonce à devenir Bourgmestre ou du Bourgmestre qui démissionne en cours de législature, la démission ou l'exclusion d'un groupe politique, avec ses conséquences sur tous les mandats dérivés et enfin la tutelle.

- **La circulaire «réviseurs »**

Adoptée le 21 janvier 2010, elle rappelle que les réviseurs dans les intercommunales, les Sociétés de logement et les Organismes d'Intérêt Public :

- sont nommés pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable une seule fois, dans le respect de la loi sur les marchés publics et celui de la législation de l'indépendance et l'impartialité de la mission des réviseurs ;
- doivent transmettre au moment de leur candidature un rapport de transparence publié sur le site internet de la Région wallonne.

Elle invite les organismes concernés à transmettre les informations afin que la Région puisse tenir un cadastre des réviseurs.

Enfin, pour les contrats en cours qui n'auraient pas été conclus dans le respect de cette légalité, la circulaire incite les organismes visés à faire application de l'article 135 du Code des sociétés qui leur permet de révoquer un réviseur pour juste motif.

- **Les funérailles et les sépultures :**

Le Gouvernement wallon a adopté de nouvelles normes visant à améliorer la gestion des cimetières en Wallonie, tant pour leur passé (préservation du patrimoine funéraire), que leur présent (gestion de l'espace) et que leur avenir (procédure d'extension des cimetières, sites cinéraires).

La volonté du Gouvernement est de tenir compte des réalités actuelles du terrain en même temps que de l'évolution de la société.

Les objectifs des nouvelles normes sont :

- Une gestion dynamique des cimetières,
- Une meilleure prise en compte des dernières volontés,
- Une réponse à la détresse des parents lors de la perte d'un fœtus en cours de grossesse,
- Le respect des rites de funérailles et de sépultures des cultes reconnus et mouvements philosophiques non confessionnels,
- L'entérinement de certaines pratiques communales actuellement dépourvues de fondement légal,
- La prise en compte de la dimension patrimoniale.

- **E-tutelle**

Le 6 mai 2010, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture le projet d'arrêté du Gouvernement wallon pris en exécution du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la transmission électronique des actes relevant de la tutelle administrative.

Cet arrêté pose l'équivalence entre les actes transmis par la voie papier et les actes transmis par la voie électronique.

- **Travaux subsidiés**

Lancement de l'expérience-pilote de droit de tirage-réfection des voiries communales : L'Arrêté lançant l'opération consacrée à l'entretien des voiries communales a été définitivement approuvé en date du 18 juin 2010.

Concrètement, l'enveloppe attribuée à chaque commune est fonction de 3 critères :

- Le kilométrage de voiries communales à hauteur de 50 %
- Le nombre d'habitants par commune à hauteur de 50 %
- Ces deux critères sont pondérés par le revenu moyen par habitant.

L'enveloppe est de 35 millions par an, pendant 3 ans.

Programme Triennal transitoire 2010 : Au cours du 1^{er} semestre 2010, le Ministre a instruit 116 projets (promesse ferme de subsides) représentant un montant de subventions de 24,5 millions d'euros pour un investissement total de près de 50 millions d'euros.

Financement alternatif : Depuis le début de la législature, le Ministre a instruit 43 projets (promesse ferme de subsides) représentant un montant total de subventions de 35.832.930 € pour un investissement total d'environ 70 millions d'euros.

Ces décisions portent sur 17 crèches, 17 commissariats de police, et 9 bâtiments communaux dans le cadre de projet de synergie Commune/CPAS.

Dégâts d'hiver 2009 : Suite à l'hiver rigoureux 2008-2009, le Ministre a au cours du second semestre de l'année 2009 traité 253 dossiers de subvention pour 24,6 millions d'euros à destination d'autant de Villes et communes.

RENOVATION URBAINE : 12 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 6.577.376 €

REVITALISATION URBAINE : 3 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 1.126.110 €

AIDE A L'EMBELLISSEMENT EXTERIEUR DES IMMEUBLES D'HABITATION : 359 dossiers pour un montant total de 2.319.304 €

TOURISME

- **Diverses subventions**

- Subventions de fonctionnement octroyées aux Maisons du Tourisme et aux Fédérations touristiques provinciales en 2009 et 2010: **5.260.733 EUR**
- Subventions de promotion touristique octroyées en 2009 ET 2010: **2.056.734 EUR**

- **Destination 2015**

Lancement d'un programme quinquennal, appelé Destination 2015, véritable outil de planification des activités du Commissariat général au Tourisme et de l'Office de Promotion du Tourisme de la Wallonie et de Bruxelles.

Il s'agit de la mise en œuvre de sept objectifs inspirés de la Déclaration de Politique régionale du nouveau Gouvernement wallon tels que le poids de l'économie touristique, la promotion et le développement touristique équilibré, encourager le tourisme de proximité, rendre compte de la diversité touristique, consolider l'image et la réputation touristique de qualité de la Wallonie sur les marchés étrangers, accompagner les opérateurs touristiques et amplifier les partenariats et partager les connaissances.

- **Code du Tourisme**

Le Gouvernement wallon a adopté définitivement le projet d'arrêté portant sur la codification des législations concernant le tourisme en vue de la création du Code wallon du Tourisme.

La codification proposée a pour objet de rassembler en un seul corps l'ensemble de la législation existante au sein de la Wallonie en matière de Tourisme.

La législation existante est articulée autour de cinq thèmes essentiels en matière de tourisme, qui constituent les cinq livres du Code.

1. L'organisation du Tourisme ;
2. Les attractions touristiques ;
3. Les établissements d'hébergement touristique ;
4. Les itinéraires touristiques balisés ;
5. Les subventions pour la promotion touristique.

- **Agences de voyages**

Le Gouvernement a procédé à une réforme du secteur des Agences de voyages en vue notamment de définir des standards de formation, des règles précises en termes de délivrance d'autorisation et des obligations claires dans le chef des acteurs du secteur.

ACTION SOCIALE

- **Plus de confort et de sécurité dans les Maisons de repos**

Le Gouvernement wallon a débloqué 117 millions € pour améliorer les conditions d'accueil des seniors dans 53 Maisons de repos réparties sur l'ensemble du territoire wallon. Ce financement servira à des travaux d'infrastructures dans les MR et MRS, c'est-à-dire la rénovation et la construction de bâtiments. Le Gouvernement wallon a mis l'accent sur la sécurité, en particulier les mesures contre les incendies et le confort des résidents.

- **Des logements novateurs pour répondre aux besoins des seniors**

Depuis le début de la législature, le Gouvernement wallon travaille pour permettre à tous les seniors d'être logés dans des conditions idéales. Les attentes sont multiples et variées, les réponses apportées doivent l'être aussi. Selon leur volonté, les seniors doivent pouvoir trouver la solution d'hébergement qui leur convient le mieux. D'où, en cette matière, deux initiatives notables :

- 22 millions € pour créer 500 nouveaux logements en résidences-services.
- Le développement de l'accueil familial pour les seniors

- **« Bien vivre chez soi »**

Le Plan « Bien vivre chez soi » consiste en des mesures pour les seniors et les personnes porteuses d'un handicap qui souhaitent rester vivre chez eux en toute autonomie

Concrètement, il s'agit d'une plate-forme de soutien à l'autonomie au domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

La Plate-forme se décline en 4 axes :

- Information sur les services et aides existants pour pouvoir garder une autonomie maximale à son domicile
- Conseil et suivi en matière d'aménagement du domicile.
- Programmes d'aides techniques et d'aménagement du domicile à mettre en place pour les plus de 65 ans.
- Programmes de formation et d'échanges de bonnes pratiques à destination des professionnels du secteur

- **De nouvelles aides pour les personnes handicapées**

1. Développer la transition école-vie active : L'accent est mis sur transition entre l'école et la vie active pour les jeunes entre 16 et 25 ans. Cette étape importante pour l'ensemble de nos concitoyens s'avère particulièrement délicate pour les personnes handicapées (recherche d'un emploi adapté, orientation vers une formation complémentaire, recherche d'activités de participation sociale, la préparation à des projets de vie en autonomie, ...)

2. Favoriser l'accompagnement dans le Logement : Les personnes handicapées sont demandeuses de solutions novatrices comme les logements supervisés ou accompagnés. Le Gouvernement wallon donne l'impulsion au développement de ces nouveaux logements.
3. Accueillir les personnes les plus lourdement handicapées : Le Gouvernement wallon investit également dans l'amélioration des infrastructures d'hébergement en favorisant les unités de petite taille et le caractère durable des constructions et aménagements.
Enfin, le Gouvernement a débloqué des moyens financiers pour ouvrir de nouvelles places pour les cas prioritaires. Depuis le début de la législature, 50 places ont été créées (investissement : 1.850.000 €)
4. Favoriser l'emploi : L'accès à l'emploi des personnes handicapées est au centre des préoccupations du Gouvernement wallon, particulièrement en temps de crise économique et sociale. Ces derniers mois, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence pour aider le secteur des ETA (Entreprise de Travail Adapté) qui emploie 8000 personnes, dont 7000 porteuses d'un handicap. En plus des aides financières, le Gouvernement wallon a adopté un Plan de relance ambitieux : recherche de nouveaux marchés, renforcement de la politique commerciale, formation du personnel et du management, etc.

- **Lutte contre les violences conjugales**

Lancement d'un numéro vert (0800 30 030). Une équipe de spécialistes répond à toutes les demandes d'aides

- **Création de pôles d'aide d'urgence sur l'ensemble du territoire wallon**

Un incendie détruit l'habitation, une femme est contrainte de fuir sa maison à cause d'un mari violent, une famille se retrouve du jour au lendemain à la rue à cause de problèmes financiers, etc. Le Gouvernement wallon généralise cette aide d'urgence à l'ensemble des 262 communes. L'idée est de favoriser le rapprochement entre les plus petites communes pour permettre de mettre en place

- une permanence d'urgence accessible 24h/24
- un ou plusieurs logements pour permettre aux familles de se « retourner »

- **Droit de visite des enfants séparés de leurs parents : plus d'espaces-rencontres pour rencontrer la demande croissante**

Les Espaces-Rencontres permettent d'organiser des rencontres entre des enfants mineurs et le(s) parent (s) dont ils vivent séparés. Ces services sont trop peu nombreux pour répondre à des besoins toujours croissants.

L'année dernière, les 12 espaces-rencontres sont venus en aide à plus de 1700 familles. Le Gouvernement wallon travaille sur l'augmentation des capacités d'accueil et de la qualité des infrastructures.

- **Des jeunes mieux informés : vers une éducation dans le cursus scolaire à la vie relationnelle, affective et sexuelle**

La Wallonie, la Communauté française et la COCOF travaillent à un plan qui devra renforcer et généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le cursus scolaire.

Les principaux objectifs :

- la promotion du respect entre filles et garçons
- la préparation des élèves aux multiples changements liés à la puberté
- la réduction des discriminations sexuelles et de l'homophobie
- la prévention des grossesses précoces et des infections sexuellement transmissibles (IST)
- la promotion de l'égalité entre partenaires qui participe à la prévention des violences conjugale

TRAVAUX PUBLICS

- **Programme de rénovation et de sécurisation des routes régionales**

- Réforme de la SOFICO
- Hiérarchisation des travaux prioritaires sur base de critères objectifs : sécurité, qualité, mobilité, environnement, etc.
- Révision du mode de gestion des chantiers (allongement de la garantie, des contrôles, etc.)
- Extension de la nouvelle méthode d'organisation des chantiers à l'ensemble du réseau routier régional

- **Sécurité routière**

- Cartographie des zones à risque et mise à jour des données relatives à la sécurité routières (passages piétons, zones à risques, glissières, bermes centrales, revêtement, etc.)
- Nouvelle stratégie « radars » orientée sur les zones à haut risque avec panneaux de prévention
- Soutien aux associations de sensibilisation de la sécurité routière via appel à projets
- Création du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière en cours

ENVIRONNEMENT

- **Nouvel arrêté pour le circuit de Spa-Francorchamps**

Cet arrêté prend en compte les remarques des riverains en matière de qualité de vie, tout en assurant un cadre juridique stable à l'exploitant. Des études sont lancées afin d'objectiver les nuisances sonores, et une nouvelle demande de permis définitif devra être introduite en mars 2011 au plus tard.

- **Sommet de Copenhague**

Signature d'une déclaration d'intention pour une action positive en faveur de la lutte contre le changement climatique, dans une dynamique Nord-Sud.

- **Inondation**

Transposition de la Directive européenne 2007/60/CE, qui ouvre la voie à une meilleure prévention et anticipation des risques d'inondation dues aux crues des rivières.

- **Déchets**

- Conclusion d'une convention environnementale d'obligation de reprise des médicaments avec les associations de pharmaciens, grossistes et producteurs de médicaments. Celle-ci organise la collecte sélective et le traitement des médicaments périmés ou non-utilisés.

- Approbation du projet de convention environnementale concernant l'obligation de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), qui vise à responsabiliser le secteur à l'origine de la mise sur le marché des déchets d'équipements électriques et électroniques et à favoriser le recyclage des déchets de ces produits une fois ceux-ci arrivés en fin de vie. Signature de la convention par les 13 organisations patronales concernées.

- **Qualité de l'air**

Accélération de la mise en place d'une station de mesure télémétrique de la qualité de l'air à Tournai et d'une station de mesure des métaux lourds à Gaurain-Ramecroix.

- **Assainissement des eaux**

Signature d'un programme d'investissement de 298 millions d'euros, pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines et l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines, pour la période 2010-2014. Ce programme d'investissement permet notamment de répondre aux procédures de contentieux mises en œuvre par la Commission européenne.

- **Egouttage**

Après concertation avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), adoption d'une révision du contrat d'égouttage. Celui-ci précise la répartition des travaux entre la Société publique de gestion de l'eau et les communes ainsi que les procédures administratives.

- **Gaz à effet de serre**

Adoption d'un arrêté du Gouvernement wallon pour les nouvelles activités qui seront soumises à l'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre à partir de 2013 (obligation de rapportage).

- **Transport fluvial**

Signature du permis unique pour la construction de l'écluse de Lanaye, permettant le développement du transport fluvial de marchandises, tant au niveau belge qu'international. Cette écluse constitue un maillon important du réseau de transport par voie d'eau. Pour répondre aux inquiétudes des riverains, un comité d'accompagnement est mis en place durant toute la durée du chantier. Un comité scientifique sera quant à lui chargé de maîtriser l'impact des travaux et de la nouvelle écluse sur la biodiversité et le cours du fleuve.

- **Tableau de bord environnemental**

Présentation de l'édition 2010 du « Tableau de bord de l'environnement », ouvrage de référence qui propose une vision synthétique de l'état de l'environnement et des pressions qu'il subit, ce qui en fait un outil de communication de premier plan, un outil statistique de référence, mais aussi une base de travail pour l'aide à la décision et l'évaluation des politiques environnementales existantes ou à mettre en œuvre, dans le cadre notamment de la récente déclaration de politique régionale (DPR)2009-2014.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Développement territorial**

- Adoption du nouveau programme de travail de la Conférence Permanente de Développement Territorial (CPDT). Créée et financée par la Wallonie, la CPDT regroupe une cinquantaine de chercheurs, qui mènent des études destinées à objectiver les défis du 21^e siècle (gaz à effets de serre, pic du pétrole, etc.) et à préparer l'actualisation du Schéma de Développement de l'Espace régional (SDER).
- Adoption d'une circulaire sur la composition des demandes de permis d'urbanisme.

- **Friches et chancres**

Dans le cadre du recyclage des friches et chancres prévu par le Plan Marshall 1, début de chantier d'une quarantaine d'opérations. Lancement des premières opérations de sites SRPE (menées par la Wallonie). Études de réaménagement de plusieurs grands sites pour y créer une mixité de

fonctions (écoquartiers, écozonings et zones naturelles), tels que les sucreries de Genappe et de Brugelette.

- **Sites à vocation économique**

- Méthodologie d'affectation des 100 millions d'euros inscrits dans le Plan Marshall 2.Vert en vue de la sélection des sites à potentiel de reconversion, en particulier des sites étendus ou situés dans les zones urbaines.
- En termes de développement de l'activité économique (zonings, carrières, éco-zonings, loisirs), lancement de l'évaluation du Plan Prioritaire ZAE bis, tel que prévu dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2009-2014.
- Autorisation de l'élaboration d'un premier éco-parc d'activités économiques sur les communes de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville. 130 hectares pour partie en friche industrielle seront ainsi dédiés à des entreprises qui s'engageront, à travers un passeport vert, à pratiquer une économie plus respectueuse de l'environnement.
- Adoption du plan prioritaire des zones d'activité économique. Plan qui répond aux besoins des entreprises par une offre de terrains de qualité, en quantité suffisante avec un objectif d'utilisation parcimonieuse du sol. Cette adoption libère 2760 ha pour les entreprises en Wallonie !

- **Chantiers**

- Adoption de la révision définitive de plan de secteur dite RTR-2 visant l'inscription d'une canalisation de gaz provenant de l'Allemagne et allant jusqu'à Zeebrugge. Le doublement de cette canalisation est éminemment stratégique pour l'approvisionnement en gaz des entreprises.
- Pérennisation de l'activité extractive dans le Tournaisis par la poursuite d'une procédure de révision de plan de secteur à Antoing (Projet Holcim Rive Gauche) et par la décision d'une mise en révision de plan de secteur à Antoing - Trou de Billemont (société Cimescaut).
- Adoption définitive de la Révision de plan de secteur de Tournai -Leuze-Peruwelz visant l'inscription d'une zone de loisirs à destination d'un centre de Nature et Sport à Antoing (Péronnes). Aboutissement positif d'une procédure entamée depuis plusieurs années et vouées à de nombreuses critiques au départ.
- Révision de plan de secteur de Liège en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique en extension au parc industriel des Hauts-Sarts sur la commune d'Oupeye. 50 hectares seront ainsi mis à disposition des entreprises.
- Coup d'accélérateur, via le DAR, à la 4e écluse de Lanaye, maillon essentiel du transport fluvial de marchandises, tant au niveau belge qu'international. Actuellement, les écluses de Lanaye enregistrent un

trafic de quelque 11 millions de tonnes par an (soit un quart de tout le trafic wallon). Grâce à cette 4e écluse, cette capacité pourra être quadruplée.

- Feu vert pour 2 importantes conduites de gaz en Wallonie : il convenait de prendre en compte l'ensemble des critères qui permettent à ces conduites de gaz de disposer d'une sécurité physique maximale tout en répondant aux besoins des habitants et des entreprises. En quatre mois seulement, le permis est maintenant prêt à être délivré en tenant compte à la fois des légitimes préoccupations en terme de sécurité et des impératifs liés à la centrale électrique.

- **Développement commercial**

- Lancement d'une stratégie régionale d'encadrement du développement commercial au travers d'un schéma régional de développement du commerce (SRDC).
- De grands projets commerciaux ont été octroyés, tels que l'extension du centre commercial de Nivelles ou l'implantation de Décathlon à Wavre.

MOBILITE

- **Train**

Accord sur la création à Gosselies (aéroport) d'une nouvelle gare.

- **Tram**

- Relance du dossier « tram » en région liégeoise, à compléter de trois axes de bus à haut niveau de service afin d'offrir dans des délais proches une offre de transport de plus grande qualité, en complémentarité avec un réseau de parcs-relais. Le tout s'accompagnant d'une étude (2011) pour coordonner étroitement les développements territoriaux et la mobilité à proximité des axes structurants.
- Inauguration du premier « Point Vélo » de Wallonie, en gare de Namur

- **Bus**

- Mise en route des CycloTEC : offre combinée de vélos pliables et de bus grâce à la souscription d'un abonnement spécifique de vélos pliables fournis par le TEC.
- Mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'analyser et proposer des solutions afin de permettre une amélioration de la qualité du transport scolaire.

- Maintien des tarifs sociaux « Omnio » lors de l'augmentation des tarifs TEC. Le but : poser un premier pas concret en termes de tarifs sociaux en évitant de répercuter sur les clients à statut « Omnio » l'augmentation des tarifs.
- Subvention complémentaire à la SRWT pour lui permettre d'accélérer le programme de remplacement des autobus.

POLITIQUE AEROPORTUAIRE

Les aéroports wallons connaissent un succès qui détonne dans le contexte morose de crise économique qui touche aujourd'hui le secteur aérien.

Ce succès confirme tout simplement la pertinence de la Politique menée par la Wallonie en la matière depuis les réformes entreprises dès 2004 : libéralisation de la fixation des redevances aéroportuaires, octroi de concessions domaniales aux sociétés de gestion, actualisation et remise à niveau des plans financiers de la Sowaer, unicité de gestion opérationnelle du secteur aéroportuaire, implémentation des meilleures pratiques de corporate governance et accélération des mesures environnementales au bénéfice des riverains sans oublier la résolution des contentieux hérités du passé avec la Commission européenne.

Premier aéroport belge pour le transport de fret, l'aéroport de Liège-Bierset se situe en huitième position dans le top 10 des aéroports européens et est devenu, depuis 2009, le premier aéroport de fret en Belgique. Quant à l'aéroport de Charleroi, avec ses 84 destinations, il a vu transiter par son nouveau terminal, près de 4 millions de passagers en 2009.

Ce succès incontestable permet également aux aéroports régionaux de jouer un rôle moteur en matière d'emploi. La Banque Nationale estime à 14.551 unités, le nombre d'emplois directs, indirects et induits, générés par l'activité des deux aéroports wallons depuis la mise en œuvre de la politique régionale les concernant.

Conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Politique Régionale, le Gouvernement œuvre à la mise en place des conditions nécessaires à un désengagement progressif des pouvoirs publics dans un secteur qui tend à devenir « self supporting » à plus ou moins court terme :

- Fin 2009, la SOWAER a été chargée de commander une étude stratégique en vue de déterminer les conditions de ce désengagement. Ses conclusions sont attendues pour la fin du mois d'octobre 2010.
- Le Gouvernement a cependant d'ores et déjà poursuivi le mouvement initié en 2006, de limitation des interventions régionales dans le coût des missions de service public.
- De nouvelles sources de financement ont par ailleurs été recherchées pour les aéroports régionaux. Ainsi, une étude a été lancée en 2009 en vue de la mise en œuvre des zones économiques entourant l'aéroport de Liège. Ce projet de valorisation des terrains entourant l'aéroport, qui sera mené en

partenariat entre la SOWAER et Liege Airport, contribuera encore à accroître l'attractivité de la région liégeoise, tout en constituant une formidable opportunité pour la diversification des revenus pour le secteur aéroportuaire. Quelque 400 hectares ont ainsi été dédiés par le Gouvernement au développement économique.

- La politique d'accompagnement des riverains se poursuit avec, à ce jour, plus de 6.000 familles aidées autour des deux sites aéroportuaires wallons.
- A Charleroi, un partenariat stratégique privé a été recherché pour BCSA. Celui-ci a été scellé en décembre 2009, avec le consortium composé de la société italienne SAVE et du Holding Communal. BCSA pourra profiter de l'expérience que ce nouveau partenaire a acquis dans le secteur, en vue de diversifier ses revenus, d'attirer de nouvelles compagnies aériennes, ou de réduire sa structure de coûts, notamment, et rendre la société de gestion plus autonome.

AGRICULTURE

- **Refinancement du budget agriculture**

Ce refinancement vise le redéploiement d'une agriculture à taille humaine, familiale et durable : 281 millions € d'aides et primes par an (40 millions € supplémentaires par an depuis 2004) et anticipation maximale du paiement des primes et aides directes. Objectifs du réinvestissement :

- Soutien renforcé aux jeunes (aide à l'installation de 55.000 € à 70.000 €, aides à la formation,..),
- réforme des aides à l'investissement (ISA)
- Soutien aux investissements de diversification et de mise en conformité aux normes européennes
- Valorisation des productions de qualité différenciée
- Soutien renforcés aux exploitations situées en zones défavorisées

- **Soutien à une agriculture familiale, durable et indépendante**

- Soutien à une agriculture durable via des moyens consacrés aux mesures agri-environnementales multipliés par 5 depuis 2004 (2004 : 2,8 mios € / 2010 : 15 mios €), un nouveau programme de gestion de l'azote, le soutien à l'agriculture raisonnée, l'encouragement de la valorisation de l'engrais fermier, la création en 2010 d'une prime à l'herbe (4,5 Mios EUR), ...
- Protection des agricultures traditionnelles et bio face aux OGM grâce au décret « anti-OGM » qui régleme strictement la coexistence entre OGM et cultures conventionnelles et biologiques et définit les conditions à réunir pour dissuader au maximum les cultures d'OGM
- Renforcement des mesures en matière de diversification via le financement de toutes les structures de soutien à la diversification, le soutien à la diversification et à la commercialisation du lait (budget de 4,4 millions €)
- Soutien à l'agriculture biologique : croissance continue de la production biologique de plus de 10% par an depuis 2004

- Renforcement de la promotion des circuits courts et mise en place du programme « fruits à l'école » en décembre 2009
- Mesures d'exonération fiscale accordées au secteur agricole à la demande des Régions
- **Plan de soutien aux producteurs de lait**
 - instauration d'une « prime à l'herbe » (4,5 millions €)
 - franchise d'un an pour les crédits liés à la maladie de la langue bleue et les dossiers d'investissements agricoles
 - intervention régionale pour les producteurs laitiers ouvrant une ligne de crédits (6,5 millions €)
 - anticipation du paiement des aides directes
 - suspension des cotisations des producteurs laitiers à l'APAQ-W (1,3 million €)
 - renforcement des actions « lait dans les écoles »
 - augmentation des moyens consacrés à la recherche de nouveaux débouchés (1 million €)
 - application d'une sanction en cas de dépassement du quota laitier
 - rôle moteur au niveau européen (groupe des 22, mise en place du High Level Group lait)

RURALITE

- **FIDER**

Prolongement du Fonds d'Impulsion de Développement Economique Rural (FIDER), instrument de redynamisation économique des espaces ruraux. Résultats : 7,6 millions € d'aides supplémentaires aux entreprises rurales, 620 entreprises concernées, plus de 550 emplois directs créés, ...) dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert

- **Services de proximité**

Création de nouveaux outils pour améliorer les services de proximité : bus et maisons multiservices, 43 nouvelles maisons rurales, ...

- **PCDR**

Adoption et concrétion de dizaines de programmes communaux de développement rural

NATURE ET FORET

- **Un nouveau Code Forestier**

Ce nouveau code a été mis sur pied pour maintenir le rôle économique, social, écologique et le développement durable de la forêt. Les objectifs de ce code sont la production de bois de qualité mais aussi en quantité, la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde de la biodiversité, la lutte contre le morcellement et la diversification de nos forêts, le développement de l'emploi en soutenant le rôle économique de notre patrimoine forestier, la garantie du rôle social, récréatif et éducatif de la forêt.

- **Sauvegarde de la biodiversité**

Des actions de sensibilisation sont réalisées dans le cadre de la campagne « 52 semaines pour la biodiversité » qui permet l'éveil de la population à la biodiversité et surtout à ce qu'elle peut faire facilement pour l'observer et pour l'améliorer dans son environnement proche.

- **Réforme Natura 2000**

Elle vise à simplifier les procédures et de faciliter leur compréhension par les propriétaires et gestionnaires avec comme autre conséquence l'accélération de l'adoption de tous les arrêtés de désignation. Actuellement, parmi les 240 sites wallons validés par la Commission européenne en 2004, les huit premiers sites pilotes sont entrés en vigueur au 1er janvier 2010.

PATRIMOINE

- **Petit Patrimoine Populaire Wallon**

Réforme de l'arrêté pour augmenter le plafond de subside et l'élargissement de la liste du « petit patrimoine » éligible

- **Restauration et valorisation des lieux de mémoire liés aux conflits du 20ème siècle**

Lancement d'un appel à projets avec dimension pédagogique dont le public cible est : commune, associations patriotiques, mouvement de jeunesse, écoles, cercles d'histoire locale, ... Le montant du subside s'élèvera à maximum 15.000 €

- **Patrimoine-tourisme-culture**

Mise en œuvre de nouvelles synergies (exemples : Abbaye d'Aulne, Centre de la Mémoire de Bastogne, Liège Métropole culturelle, opération

« Monuments du mois », valorisation des Parcs et Jardins exceptionnels de Wallonie, etc.)

LICENCES D'ARMES

Avec plus de 30 entreprises employant près de 3 000 travailleurs et générant quelque 4 600 emplois indirects, le secteur de la défense est un vecteur d'activités et d'emplois très important pour la Wallonie.

Le développement contemporain de cette industrie s'est construit dans un rapport constant avec les exigences éthiques et les droits fondamentaux que notre société entend, bien entendu, respecter et préserver.

Le Gouvernement wallon a toujours été particulièrement soucieux de s'inscrire dans une démarche respectueuse des normes internationales et européennes et des droits de l'homme en général. Pour ce faire, il a pris différentes initiatives formalisant une pratique devant apporter un maximum de garanties éthiques, tout en reconnaissant les intérêts légitimes des entreprises du secteur.

L'objectif de la réforme adoptée par le Gouvernement wallon est donc d'optimiser la procédure wallonne d'octroi des licences d'armes.

Il s'agit de disposer d'un mécanisme d'octroi de licences plus moderne qui garantit le respect des principes éthiques, tout en procurant un maximum de sécurité juridique et de prévisibilité aux entreprises wallonnes actives dans le secteur de la défense.

Bref, cette réforme consacre le nécessaire équilibre entre trois préoccupations majeures que sont les relations diplomatiques de la Wallonie, le soutien à l'activité économique et, bien entendu, les libertés fondamentales.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Que ce soit à titre privé ou professionnel, qu'il soit une entreprise, un citoyen ou tout autre acteur, chaque usager wallon est en contact plus ou moins fréquent avec les services publics. Qu'il recherche une information, demande un appui ou remplisse une obligation, ses attentes sont les mêmes: l'usager souhaite trouver des services qui répondent à ses besoins par rapport à des démarches souvent perçues comme complexes.

Au début de la précédente législature, les Gouvernements wallon et de la Communauté française lançaient chacun une série d'initiatives en matière de Simplification administrative pour la période 2005-2009.

Forts de leurs résultats, les Gouvernements ont décidé de renforcer leur travail dans ce domaine. Pour ce faire, ils se sont accordés sur la nécessité d'une méthodologie commune à la Communauté et à la Région. Une méthodologie qui se calquerait sur celle du Plan Marshall : concentration des moyens, priorisation des actions et évaluation des résultats.

Objectif pour les deux Exécutifs : d'ici 2012, réduire de 25% les charges administratives.

C'est dans ce contexte que les deux Gouvernements ont adopté un plan stratégique en matière de la simplification administrative et d'e-gouvernement pour la période 2010-2014.

FISCALITE

Dès l'entame de la législature, deux décrets portant des mesures fiscales ont été initiés et adoptés le 10 décembre 2009.

- Le premier décret comportait toute une série de mesures fiscales (réduction de précompte immobilier pour les maisons passives, allègement des conditions d'obtention des taux réduits lors de la transmission d'entreprises, alignement des cohabitants légaux et des époux, lutte contre les logements inoccupés...).
- Le second était relatif à la procédure fiscale relative aux jeux et paris dont le recouvrement est assuré par le Région depuis le 1er janvier 2010.

Un décret créant un Fonds budgétaire en faveur de l'activité hippique a également été adopté afin de concourir au développement du secteur de la race chevaline en Région wallonne.

Plus récemment trois décrets ont été déposés au Parlement wallon et seront adoptés ce mois :

- Le premier vise à prévoir le taux applicable pour les jeux et paris en ligne, il s'agit d'un taux de 11% sur la marge brute.

Par l'instauration de ce taux, la Région wallonne est ainsi la première région du pays à prévoir le cadre fiscal applicable aux jeux et paris en ligne pour lesquels la loi du 10 janvier 2010 en a consacré l'autorisation et l'encadrement.

- Le second décret dote la Wallonie d'un organe consultatif en matière de fiscalité et finances, indispensables à l'aune des réformes institutionnelles en cours de discussion.
- Le troisième décret quant à lui vise à étendre le bénéfice des taux réduits des droits de donation de 3-5-7% aux donations assorties d'une conditions suspensive.

La politique ecobonus/écomalus est un incontestable succès, la moyenne d'émission de CO2 des véhicules neufs wallons étant passée de 147gr à 135gr entre 2007 et 2009. Mieux même puisque pour les véhicules neufs des particuliers, on est passé de 143gr à 131gr.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2010, la wallonie assure le service de l'impôt des taxes sur les jeux et paris.

BUDGET

Dès sa mise en place, le Gouvernement a fait face aux conséquences budgétaires de la crise économique (rappelons qu'en 2009, la croissance réelle de l'économie belge a été négative de -3%). Par rapport aux budgets initiaux, on actait une perte historique de recettes de près de 1,3 milliards d'euros pour la Région wallonne et la Communauté française. Pour les seuls impôts régionaux (droits d'enregistrement, de donation, de succession,...), les prévisions de recettes ont été revues à la baisse à hauteur de 280 millions d'euros.

Le Gouvernement s'est d'emblée engagé à restaurer l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015. Cet engagement s'est traduit par l'adoption d'objectifs pluriannuels définis globalement pour la Communauté et la Région, reflétant ainsi un souci de gestion solidaire des deux entités sur la plan budgétaire. Le Gouvernement a d'ailleurs fait acter cette gestion globale en Comité de concertation. Les objectifs budgétaires retenus par le Gouvernement sont plus volontaristes que ce à quoi l'autorisaient les différents scénarios élaborés notamment par le Conseil Supérieur des Finances.

L'engagement du Gouvernement de restaurer l'équilibre a été confirmé dans le cadre des adaptations de septembre 2009 et janvier 2010 du Programme de stabilité de la Belgique, d'une part, et lors de la conclusion, en décembre 2009, de l'accord de coopération fixant les objectifs budgétaires des différentes composantes de l'Etat belge pour les années 2009 et 2010, d'autre part. Pour assurer le respect de sa trajectoire de retour à l'équilibre, le Gouvernement a mis en œuvre, dès l'ajustement des budgets 2009, un ensemble de mesure récurrentes pour maîtriser les dépenses et dégager 178 millions en 2009 et 427 millions en 2010, tout en veillant à préserver les secteurs porteurs de croissance : l'enseignement, l'environnement, l'emploi et l'économie.

La trajectoire et les mesures de maîtrise des dépenses garantissent le financement intégral du Plan Marshall 2. Vert sur l'ensemble de la législature.

Les premiers résultats de cette politique s'observent déjà. Ainsi, le rapport de la Cour des comptes relatif à la préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2009 de la Région wallonne et de la Communauté française indique que le solde de financement global des deux entités s'établit à -606,5 millions d'euros soit 67 millions de mieux que l'objectif de -673,4 millions prévu dans l'accord de coopération.

Dans le cadre de l'ajustement des budgets 2010, le Gouvernement a encore affirmé sa politique de rigueur et de vigueur. Il a donné la priorité à la maîtrise des dépenses, sans augmentation de la pression fiscale, tout en intensifiant ses efforts d'assainissement par l'affectation de 100 millions d'euros à la réduction des déficits.

Enfin, une politique dynamique de la gestion de la dette a été mise en œuvre dès l'entame de la présente législature.

ENFANCE

- **Non-marchand : 5 millions € confirmés !**

Comme annoncé avant le 13 juin, et pour rencontrer les demandes légitimes du secteur non-marchand, 4,5 millions € ont été dégagés pour le secteur non-marchand dépendant de la Communauté française. 500 mille € supplémentaires seront versés à la COCOF par la Communauté française. Soit un total de 5 millions €. L'objectif est d'harmoniser le statut des travailleurs du secteur, quelle que soit l'entité fédérée dont ils dépendent, et renforcer ainsi l'attractivité de ces emplois à haute valeur sociétale, dont le potentiel de développement est aujourd'hui conséquent.

- **10% de moyens en + pour les écoles de devoirs**

C'est un signal politique important que le Gouvernement de la Communauté française adresse au secteur des écoles de devoirs, en dégageant des moyens budgétaires complémentaires malgré la crise qui frappe les finances publiques. Les modalités d'affectation de ces moyens supplémentaires seront déterminées en concertation avec le secteur.

Depuis 2004, les écoles de devoirs bénéficient d'un soutien structurel de la Communauté française à travers un décret adopté sous l'arc-en-ciel.

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Majoration de 13 millions € du budget du programme prioritaire de travaux (PPT) par rapport au montant initialement prévu. L'enveloppe disponible, pour 2010, s'élève ainsi à 33.725.000€.

Cette opération a permis de lancer un deuxième appel à candidature et d'élargir la liste des projets éligibles. Le programme prioritaire de travaux a pour principale mission de remédier aux situations préoccupantes du point de vue de la sécurité et/ou de l'hygiène et/ou des performances énergétiques et qui nécessitent une réaction rapide en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

- **Une école qui émancipe en amenant chacun à la réussite**

- Nouvelle approche de la problématique complexe des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire
Le Décret Inscription vise une organisation équitable, transparente et simple des inscriptions.
- Développement des classes passerelles

Dans l'enseignement primaire comme dans le secondaire, le nombre de classes passerelles a été porté à 29 en Région wallonne pour l'année scolaire 2009-2010.

- Lutte contre le redoublement
Des alternatives efficaces et praticables sont proposées aux enseignants pour favoriser le non-redoublement. Deux recherches universitaires sont menées pour trouver une solution pour le redoublement en troisième maternelle. Et pour lutter contre l'échec, un encadrement supplémentaire est mis en place dans le cadre de l'encadrement différencié.
- Dépistage et accompagnement aux élèves à haut potentiel
Prolongation et adaptation de la recherche-action interuniversitaire portant sur les « enfants et adolescents à hauts potentiels », menée depuis 2000. Un accompagnement plus spécifique de ces élèves sera désormais confié en priorité aux équipes des Centres PMS.
- Renforcement de l'apprentissage des langues
Evaluation et renforcement des échanges entre les écoles des trois communautés linguistiques, commencés lors de l'année scolaire 2007-2008 en offrant la possibilité à des professeurs d'enseigner dans leur langue, durant un laps de temps déterminé, dans des écoles de l'autre communauté linguistique et inversement.
Lancement du programme Comenius individuel en Communauté française pour la rentrée scolaire 2011-2012 et mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'assurer la mise en place efficiente de ce programme.
Soutien à l'immersion linguistique avec une nette augmentation du nombre d'écoles en immersion : pour l'année scolaire 2009-2010, la Communauté française compte 79 établissements secondaires et 142 implantations de l'enseignement fondamental en projet immersif.
- Apporter une réponse adaptée au défi démographique
Un groupe de travail spécifique mis sur pied par la Ministre Simonet et son homologue de la Communauté flamande, étudie les réponses qui devront y être apportées, notamment en matière de création de nouvelles écoles au sein de la capitale. Par ailleurs, la réflexion est en cours avec les responsables bruxellois, région où cette question a une dimension particulière.
- **Vers une refondation de l'enseignement qualifiant**
 - Mise en œuvre du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)
Mise en place des unités de formation, communes à tous les opérateurs de formation, et visant à valoriser les compétences acquises par un élève, quel que soit son parcours scolaire.
Lancement de deux expériences-pilotes dans ce cadre à la prochaine rentrée scolaire.
 - Mise en place progressive d'instances sous-régionales
10 instances sous-régionales de pilotage de l'enseignement qualifiant sont installées dans les 10 zones d'enseignement depuis fin janvier 2010

sur la base du concept des bassins scolaires pour démarrer le travail sur le redéploiement de l'offre de formation du qualifiant.

- Mise en place progressive des Centres de Technologie avancée
4 des 31 Centres de Technologies Avancées sont déjà en place.
- Mise en œuvre de la réforme de l'alternance
L'Office francophone de formation en alternance (OFFA) sera mis en place pour le 30 juin 2010 et sera chargé du pilotage de la Formation en alternance.
Un groupe de travail a été chargé par la Ministre de proposer afin d'aboutir au statut unique du jeune en formation en alternance.
- Inscrire la réforme du qualifiant dans le processus européen de réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle
Lancement de la procédure visant à la mise en œuvre d'un cadre francophone des certifications à partir de 2012 des ECVET (crédits européens pour l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle) pour favoriser la mobilité interne et externe des apprenants.
- **Un enseignement spécialisé en synergie avec l'« ordinaire »**
 - Accompagnement de la réforme de l'enseignement qualifiant
De nouvelles dispositions concernant l'intégration ont été précisées et portent déjà leurs fruits : 451 élèves en bénéficient pour l'année scolaire 2009-2010 (250 élèves en plus que l'an dernier). Les élèves de l'enseignement spécialisé ont désormais accès à l'alternance.
 - Lutte contre l'exclusion scolaire
Constitution d'un groupe de travail pour résoudre la problématique des élèves « hors circuits scolaires ».
 - Structures scolaires d'aide à la (re)socialisation
Cinq écoles poursuivent actuellement des expériences-pilotes SSAS (Structure scolaire d'Aide à la socialisation ou à la resocialisation) pour proposer à des jeunes présentant des troubles structurels du comportement et/ou de la personnalité une structure resocialisante et restructurante leur permettant une réintégration dans une structure normale d'apprentissage.
 - Fixation du capital-périodes
Reconduction pour 2010-2011, de l'utilisation du capital-périodes fixée à 97 % pour les personnels directeur et enseignant, à 97 % pour le personnel paramédical, social et psychologique et à 100 % pour les personnels administratif et auxiliaire d'éducation.
 - Mise en place des Commissions régionales de soutien à l'intégration scolaire
Constitution d'une commission de soutien à la scolarité pour la Région wallonne et d'une commission d'organisation de l'intégration scolaire à Bruxelles.

- Accessibilité des établissements
 - Projet de financement de 3 écoles par CAP 48 et la Communauté Française pour faciliter l'accessibilité de ces établissements aux élèves à mobilité réduite.
 - Deux projets par an seront financés de cette manière et ce, pendant les 5 années de cette législature.
- **L'enseignement artistique redéfini et l'accroissement du lien entre culture et enseignement**
 - Enseignement artistique
 - Reprise du dialogue, longtemps interrompu, entre les Ecoles supérieures des Arts (Conservatoires, etc.) et les Académies.
 - Réflexion en cours quant aux possibilités de réponses à apporter à la pénurie de professeurs dans l'enseignement artistique.
 - Renforcement du lien école et culture
 - Approbation du Programme d'Actions Concerté pour la période 2009-2012 comprenant les partenariats privilégiés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.
 - Education aux Médias
 - Financement des opérations annuelles « Journaliste en classe », « Ouvrir mon quotidien » et « Ecran large sur tableau noir » et suivi de la mise en place de la réforme récente de l'éducation aux médias dans l'enseignement obligatoire.
- **Un soutien accru aux enseignants dans l'exercice de leur métier**
 - Encadrement complémentaire
 - Chaque année scolaire, un encadrement complémentaire est proposé à de nombreux établissements scolaires. Les conventions conclues entre la Communauté française et la Région de Bruxelles Capitale, d'une part, et la Région wallonne, d'autre part, permettent de financer 620 agents contractuels subventionnés (A.C.S.) ou des aides à la promotion de l'emploi (A.P.E.) ainsi que des programmes de transition professionnelle (P.T.P.) mis à la disposition d'établissements des différents niveaux d'enseignement. 803 postes de puériculteurs/puéricultrices sont également répartis entre les différents établissements. 300 P.T.P. supplémentaires « aides à l'institutrice maternelle » sont accordés depuis 2006 au profit de l'enseignement maternel. 307 postes P.T.P. sont également accordés en Région Bruxelloise et 1030 en Wallonie.
 - Formation en cours de carrière
 - Dotations annuelles octroyées par la Ministre de l'Enseignement.
 - Encadrement différencié
 - 15 millions d'euros supplémentaires ont été accordés en septembre 2009, aux 22 millions d'euros consacrés à la Discrimination positive. Une nouvelle tranche de 10 millions sera accordée dès l'année scolaire 2010-2011.

650 emplois nouveaux sont ainsi créés depuis 2009 au profit des écoles qui scolarisent les publics les plus fragilisés : 350 emplois depuis la rentrée 2009 et 300 en plus à partir de la rentrée 2010.

- Maintien des DPPR
Maintien du système actuel de DPPR jusqu'à la fin de l'année 2011.
- Désignation des temporaires
Mise en place d'une cellule « Désignation » transparente, pluraliste et dépolitisée. Cette cellule est devenue un service de l'Administration en date du 30 juin 2010.

- **L'élève au centre des préoccupations de l'école**

- Réduction des frais de transport
Simplification de la mesure STIB : les usagers (élèves et étudiants) peuvent leur abonnement directement via un guichet automatique sans devoir faire la file aux guichets habituels.
- Soutien d'initiatives de promotion de la santé à l'école
Distribution gratuite de fruits et légumes à l'école, pour les écoles primaires en ayant fait la demande.
Octroi d'un label « Manger Bouger » aux écoles mettant en œuvre un projet « attitudes saines ».
- Prévention dans les écoles
La grippe A/H1N1
Campagnes de prévention dans les écoles quant aux règles d'hygiène élémentaires à respecter afin de diminuer les risques de pandémie.
Mise en place un système de monitoring pendant l'intégralité de la période de vigilance.
- Prévention des jeux à risques
Publication d'une brochure intitulée « Les jeux dangereux, ce n'est pas du jeu ! » à destination des centres PMS et de tous les professionnels de l'éducation.
Tables rondes pour permettre un échange de vues quant à une meilleure information et prévention des risques dans les écoles.
- Promotion du sport dans les écoles et scolarisation des espoirs et des élites sportifs
Extension, en lien avec le ministre du Sport, du statut d'espoir sportif à des élèves du niveau d'études primaire.
Octroi de plus de deux millions d'euros consacrés à la promotion de l'activité sportive chez les jeunes.
Octroi de 300 P.T.P. (Programme de Transition Professionnelle) aux écoles pour bénéficier, à partir de septembre, des services d'une personne assurant l'ouverture des portes, l'entretien de la salle, ou encore les plannings d'occupation.
Extension à l'enseignement primaire des statuts d'espoir, de sportif de haut niveau ou de partenaire d'entraînement sportif.

- Education à l'environnement
Adoption d'un nouvel accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Le renforcement des Centres PMS
Intégration d'un dispositif de renforcement différencié du cadre des CPMS dans les prévisions budgétaires 2010.
Octroi aux trente centres psycho-médico-sociaux dont l'indice socio-économique est le plus faible, de 1 à 3 agents supplémentaires pour une durée de trois ans.
Création du travail à temps partiel dans les centres PMS.
- **Une offre d'enseignement de promotion sociale amplifiée et adaptée**
 - Lancement d'une procédure d'habilitation en vue de favoriser l'intégration de l'enseignement supérieur de promotion sociale à l'espace européen de l'enseignement supérieur.
 - Octroi de 50.000 périodes supplémentaires aux établissements pour développer l'offre de formation.
 - Conclusion d'une convention entre la Région wallonne et la Communauté française, afin de permettre aux stagiaires de l'IFAPME de pouvoir obtenir un certificat de qualification grâce à l'enseignement de promotion sociale.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- **Démocratisation des études supérieures**

De manière à pouvoir rendre les études supérieures encore plus accessibles pour le plus grand nombre en Communauté Wallonie-Bruxelles, quatre mesures nouvelles ont été prises et trouveront à s'appliquer dès la rentrée académique 2010-2011 :

- 1) La non-indexation des frais d'inscription et du minerval pour tous, jusqu'à 2015 au moins.
- 2) La suppression totale des frais d'inscription et du minerval pour les étudiants bénéficiaires d'allocations d'études (les étudiants boursiers).
- 3) La réduction des frais d'inscription et du minerval pour les étudiants de condition modeste à hauteur de la réduction des frais d'inscription et du minerval pour les étudiants boursiers.
- 4) La mise à disposition gratuite, au moins de manière électronique, de l'ensemble de tous les supports de cours obligatoires pour l'étudiant.
Ces quatre mesures nouvelles permettent à la Communauté Wallonie-Bruxelles, qui plus est en période de crise économique, d'innover

largement en matière d'accès aux études supérieures et de rendre celles-ci encore plus attractives et encore plus accessibles.

- **Moratoire en médecine et dentisterie**

Le travail sur ce dossier a débuté dès la mise en place du Gouvernement et a fait l'objet de plusieurs communications et séances au Parlement. Cette première année de travail s'est découpée en trois étapes :

- 1) Un travail commun avec le niveau fédéral et la Flandre (durée des études, formation spécialisée) ;
- 2) Une réflexion dans le cadre de la Table ronde de l'Enseignement supérieur (réorganisation des études, gestion des quotas fédéraux, écoles de santé) ;
- 3) Un avant-projet de décret pour la prolongation pour un an du moratoire actuel.

AIDE A LA JEUNESSE

- **Mise en place de l'accompagnement éducatif intensif**

Une trentaine d'éducateurs et trois coordinateurs régionaux répartis dans les services de protection judiciaire (SPJ) vont assurer l'encadrement éducatif intensif simultané de 120 jeunes délinquants de 14 à 18 ans en Communauté française. Il s'agit de maintenir dans son milieu de vie un jeune qui a commis une infraction tout en apportant une réponse concrète, crédible et très présente dans la vie quotidienne de celui-ci.

Les objectifs ultimes sont de favoriser la réinsertion sociale du jeune et d'assurer une forme de réparation envers les victimes.

Cette mesure offre au Juge de la Jeunesse la possibilité d'une nouvelle réponse à des délits qui ne peuvent rester sans réponse. Cette mesure sera mise en place à la fin de l'année 2010.

- **Soutien des projets de prévention**

Des projets de prévention ont été proposés par des opérateurs locaux, tels que les services d'aide en milieu ouvert (AMO) ou les conseils d'arrondissement d'aide à la Jeunesse (CAAJ). Les décisions ont été favorables pour quasiment tous ces projets. Elles permettent aux associations de déployer des actions préventives de proximité dans les quartiers, les écoles et d'impliquer des jeunes dans des projets mobilisateurs à caractère culturel, sportif, citoyen. La finalité de ces projets est de développer les potentialités des jeunes afin de favoriser l'insertion dans la société.

- **Démarrage de la Table Ronde « Priorités en matière de délinquance juvénile »**

Un processus de dialogue entre les acteurs concernés par la délinquance juvénile a débuté en mai dernier par l'organisation de tables rondes.

L'objectif ?

- Formuler des recommandations pour la mise en place de l'ensemble des mesures prévues dans la Loi de 1965 relative à la protection de la jeunesse.
- Eclairer le Gouvernement de la Communauté française sur le nombre de places fermées nécessaires en Communauté française.

Ces tables rondes réunissant des acteurs de terrain, de l'aide à la jeunesse, des magistrats, des scientifiques et des experts ont eu lieu en mai et juin 2010 sous le pilotage de la Fondation Roi Baudouin qui assure la qualité et la validité du processus entamé. Le processus est toujours en cours à l'heure actuelle. Les recommandations finales seront remises à la Ministre de l'Aide à la Jeunesse le 30 septembre 2010.

- **Renforcement du personnel et amélioration des conditions de travail des SAJ et SPJ**

En début de législature, la simplification des procédures administratives et l'accélération des procédures de remplacement du personnel a permis d'améliorer les conditions de travail dans les Services de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) et les Services de Protection Judiciaire (SPJ).

Le personnel des SAJ et le personnel des SPJ vont être renforcés par un apport de 35,5 emplois. Les services dont la charge de travail est la plus lourde seront renforcés de manière prioritaire. Ce renforcement vise aussi à généraliser la création d'une permanence spécialisée dans les SAJ. Celle-ci assure à la fois une grande qualité d'accueil (notamment des situations urgentes) et une analyse de la demande d'aide.

- **Lancement de l'appel à projets pour le soutien de projets innovants**

Cet appel à projets a pour but de valoriser des projets dans le secteur de l'aide à la jeunesse en tenant compte du caractère innovant du projet, de la participation active des enfants et/ou des jeunes, du transmis des savoirs, du travail en réseau, etc. L'objectif est de couvrir des besoins non couverts actuellement.

Pour cette année 2010, une centaine de projets ont été déposés. La procédure de sélection est en cours et l'annonce des projets retenus aura lieu en septembre.

- **Ouverture de la section fermée de l'IPPJ de Wauthier-Braine**

Une nouvelle section fermée a été inaugurée en janvier 2010 sur le site de l'Institution Publique de Protection de la Jeunesse (IPPJ) de Wauthier-Braine. Elle permet le placement supplémentaire de 10 jeunes ayant commis des faits qualifiés infraction.

Cette section accueille principalement des jeunes ayant porté atteinte à autrui. Ceux-ci y sont placés pendant 3 mois. Le travail pédagogique vise à les évaluer, à les restructurer ainsi qu'à élaborer un projet de réinsertion sociale en collaboration avec leurs familles et leur réseau de vie.

- **Ouverture du centre fermé de St Hubert**

L'équipe éducative du Centre fermé de Saint-Hubert est subventionnée par la Communauté française. En collaboration avec le pouvoir fédéral, ce personnel éducatif, social, médical et psychologique peut encadrer un maximum de 37 jeunes à la fois. Ces jeunes ont commis des faits qualifiés infractions graves.

Un protocole d'accord a été signé avec le Ministre de la Justice et la Communauté Germanophone.

Il respecte mieux qu'auparavant les prérogatives pédagogiques des Communautés et il permet une véritable cogestion du Centre. Il apporte des garanties supplémentaires en matière de droits des jeunes placés.

Une section supplémentaire du Centre accueille 13 jeunes mineurs dessaisis ne relevant dès lors plus de la protection de la jeunesse. Ces jeunes bénéficient cependant d'un encadrement psychosocial renforcé. La Communauté française subventionne à ce titre un nouveau projet-pilote porté par le service d'aide aux détenus de la région du Luxembourg (Neufchâteau).

- **Agrément des services d'accrochage scolaire**

La procédure d'agrément des services d'accrochage scolaire (SAS) a été lancée dès octobre 2009. Neuf services sont agréés depuis avril 2010 et 3 autres supplémentaires depuis juin 2010.

Les SAS ont pour mission d'apporter une aide sociale, éducative et pédagogique aux mineurs en situation de décrochage ou d'exclusion scolaire. Leur agrément par la Communauté française leur permet de s'adresser aux jeunes qui, pour des raisons diverses, ont décroché de l'école.

- **Finalisation du protocole de collaboration entre le secteur de l'aide à la jeunesse et ceux de l'ONE et de l'AWIPH**

Les différents protocoles de collaboration entre l'ONE et l'Aide à la Jeunesse élaborés récemment sont en cours d'implémentation. Le premier protocole concernant la collaboration entre les équipes SOS-Enfants et les Services d'Aide à la Jeunesse et les Services de Protection Judiciaire est d'application depuis près d'un an. Un nouveau protocole portant sur les relations entre les travailleurs médico-sociaux et les médecins de l'ONE et les SAJ-SPJ vient d'être finalisé.

En février dernier, la DGAJ et l'AWIPH ont finalisé un protocole d'accord pour créer un partenariat pour toutes les questions concernant les enfants porteurs de handicap et leurs familles.-

- **Procédure accélérée pour l'adoption d'enfants haïtiens lors du tremblement de terre**

La procédure d'adoption de 14 enfants haïtiens de la maison d'accueil « Enfant haïtien, mon frère" de Port-Au-Prince a été accélérée en urgence suite au tremblement de terre survenu en janvier dernier. Ces enfants haïtiens sont arrivés en Belgique quelques jours après le séisme.

- **Allongement du jugement d'aptitude pour l'adoption en concertation avec le fédéral**

En décembre 2009, dans le cadre d'adoptions internationales, le Parlement fédéral votait une loi permettant l'allongement de la durée des jugements d'aptitude à 4 ans (prolongeable 2 ans).

Grâce à cette réforme, une réponse rapide et structurelle a pu être apportée à des situations ressenties comme un véritable drame pour de nombreuses familles.

L'allongement des procédures d'adoption internationale avait en effet pour triste conséquence l'expiration dans un futur tout proche du jugement d'aptitude de nombre de candidats adoptants et ce, avant même qu'un enfant ait pu leur être proposé.

Le vote en urgence de ce texte en matière d'adoption n'aurait pas été possible sans la collaboration efficace entre les Ministres compétents (Ministres fédéraux de la Justice et de la Famille et Ministres communautaires de l'Aide à la Jeunesse et de la Famille de la Communauté française, germanophone et flamande).

JEUNESSE

- **Transversalités Jeunesse – Aide à la Jeunesse**

- - Une circulaire à destination des secteurs jeunesse et aide à la jeunesse a été adoptée pour renforcer l'image positive des jeunes dans la société.
- Des moyens seront octroyés pour la promotion et la diffusion de réalisations jeunes dans le cadre de projets d'expression et de création culturelle.
- - Un projet de recherche-action a été financé en vue de soutenir, sur le plan méthodologique, la mise sur pied de dispositifs de collaboration entre Maisons de jeunes (Jeunesse) et Services d'Aide en Milieu Ouvert (Aide à la jeunesse).

- **Financement complet du décret organisations de jeunesse**

Malgré le contexte budgétaire général défavorable, les crédits relatifs aux politiques de jeunesse ont augmenté de près de 9%. Ceci a permis de soutenir entièrement l'application des nouvelles mesures décrétales et, en particulier, la mise en œuvre du décret relatif à l'action des Organisations de Jeunesse. Par cette mise en œuvre, 27 ETP ont été créés via les dispositifs particuliers et ont été attribués des moyens complémentaires pour les emplois du secteur pour plus de 500.000 €.

- **Sécurisation des infrastructures**

Le soutien à la sécurisation et la mise en conformité des locaux accueillant des activités d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de mouvements de jeunesse a été poursuivie, dans le cadre d'une collaboration renforcée entre le Service de la Jeunesse et la Direction générale des Infrastructures.

- **De nouveaux centres de jeunes**

Le secteur des Centres de jeunes s'est vu renforcé par quatre nouvelles associations, agréées par la Communauté française en ce début d'année 2010.

Quatre centres ont, ainsi que le prévoit le décret relatif aux centres de Jeunes, bénéficié de crédits relatifs à des dispositifs particuliers (Egalité des chances, Aide à l'expression et à la création, Coopération et décentralisation de l'information), et ce afin de mieux répondre aux besoins rencontrés sur le terrain.

- **Conseil de la Jeunesse**

Le soutien accordé au Conseil de la Jeunesse a été renforcé pour la mise en place des premières élections du nouveau Conseil de la Jeunesse mais aussi dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne (en particulier en ce qui concerne le processus de Dialogue structuré sur l'emploi).

- **Un Plan Jeunesse en cours de préparation**

Le Plan Jeunesse en cours de préparation poursuit plusieurs objectifs :

- décloisonner les politiques qui, à différents niveaux de pouvoir, concernent les jeunes,
- améliorer les conditions d'existence des jeunes
- améliorer aussi l'image des jeunes qui est véhiculée par certains médias.

La méthodologie de travail mobilise largement les jeunes et les travailleurs de jeunesse.

- **Concertation avec le Centre de prêt de Naninne**

Un processus de concertation entre le Centre de prêt de Naninne et ses usagers « jeunesse » a été initié par la Ministre de la Jeunesse, avec la collaboration de la Ministre de la Culture. L'objectif visé est une meilleure connaissance des besoins et des attentes des associations de jeunesse en vue d'une meilleure réponse aux demandes de matériel de camping et audiovisuel en cours d'année et pendant l'été.

- **Convention entre la Ministre de la Jeunesse et le Ministre fédéral de la Défense**

La Convention entre la Défense et la Communauté française visant le prêt de tentes par l'armée pour pallier au manque d'unités disponibles au Centre de prêt de Naninne a été reconduite et passe désormais de 3 ans à 5 ans.

CULTURE

- **Livre et Lettres**

- Lancement de la première phase du plan de numérisation de la chaîne du livre. Ce projet implique notamment la mise en place d'un e-entrepôt, la création d'un portail numérique de promotion de la littérature et de la bande dessinée, ainsi que l'élaboration de plusieurs programmes de formation aux métiers de l'e-commerce.
- Augmentation des montants des bourses de création pour les auteurs littéraires, les auteurs de littérature jeunesse et les créateurs de bande dessinée.
- Lancement des Etats généraux des langues endogènes.

- **Patrimoine et arts plastiques**

- Les 33 premières décisions de classements en tant que trésors de la Communauté française ont été notifiées depuis le 1er janvier 2010 aux détenteurs et titulaires des droits réels des biens proposés au classement.
- Lancement de l'opération « Canvas Collectie - Collection RTBF ». Par le biais d'une émission télévisée et d'un concours en différentes étapes qui a connu un gros succès de participation, l'initiative vise à amener un public plus large et moins initié à s'intéresser à l'art contemporain.

- **Musique**

- Mise en place du plan de soutien à l'industrie musicale constitué d'un éventail de 20 mesures destinées à accompagner le secteur de la production musicale dans la crise qu'il traverse actuellement, notamment en raison du développement des pratiques de téléchargement.

- **Education permanente**

- Nouveau train de reconnaissances : 13 nouvelles associations ont été reconnues à titre transitoire et 20 associations ont été reconnues à durée indéterminée.
- Accord de principe pour le subventionnement des infrastructures destinées à créer une salle de concerts dans le bâtiment « Sauvenière » à Liège.
- Obtention du permis pour la rénovation du cinéma Le Palace à Bruxelles.

- **Culture – école**

- Lancement de la procédure de révision du décret Culture-École.
- En collaboration avec l'administration de l'enseignement et la RTBF, la cellule culture école a initié le projet « Apocalypse – Mémoires par l'image ». Dans le prolongement de la série télévisée, cette opération proposait à des écoliers de recueillir le témoignage de personnes qui ont vécu la seconde guerre mondiale.

AUDIOVISUEL

- Adoption du Plan triennal de solidarité et renégociation du contrat de gestion de la RTBF par ailleurs prolongé d'un an.
- Publication de l'étude sur la perception du cinéma belge par le public et adoption d'un plan stratégique de promotion et de diffusion des œuvres audiovisuelles.
- Augmentation du budget de soutien aux salles d'art et d'essai, ainsi qu'aux festivals.

- Mise en place d'une cellule de diffusion / promotion du répertoire cinématographique de la Communauté française vers les opérateurs culturels du secteur non-marchand.
- Adoption en première lecture du décret sur la dépolitisation des conseils d'administration des télévisions locales.
- Installation du Conseil de déontologie journalistique.
- Feu vert de la Commission européenne à l'avant-projet de décret Cinéma, qui vise notamment à offrir une base légale à tout le dispositif de soutien au cinéma de la Communauté française afin de le conforter juridiquement, de pérenniser son existence et d'améliorer son fonctionnement.

EGALITE DES CHANCES

- Lancement du plan d'action du Gouvernement en matière d'égalité et de diversité dans les médias, en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ce plan implique notamment la création d'un « baromètre » des bonnes pratiques en matière d'égalité des chances, destiné à diagnostiquer les pratiques des médias de la Communauté française. Les résultats du baromètre seront compilés dans un rapport annuel rédigé par le CSA.
- Campagne « la discrimination s'arrête ici » destinée à conscientiser les membres de la fonction publique aux enjeux de la politique de l'égalité des chances. Cette campagne est menée en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et avec l'Institut pour l'égalité hommes/femmes.
- Plan d'action en matière de lutte contre les violences conjugales : création d'une ligne d'écoute en collaboration avec la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale ; mise en place d'un comité de coordination destiné à optimiser l'intervention des multiples intervenants compétents dans cette matière et campagnes de sensibilisation.
- Finalisation et présentation de sept études de genre sur l'enseignement, portant sur les stéréotypes sexués et les facteurs de discrimination homme/femme dans le processus scolaire.

SANTE

- Lancement du processus d'évaluation de l'action de la Communauté en matière de promotion de la santé. Cette évaluation sera ainsi réalisée pour la première fois

- Concours Sida-Stop : concours de création de capsules vidéos destinées à promouvoir les messages de prévention en matière de VIH, lancé par le canal d'un site internet.
- Généralisation progressive des concepts d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le cursus scolaire des jeunes, en concertation avec les représentants des secteurs concernés.
- Lancement du processus de prolongation de la phase transitoire analogique-numérique du programme de dépistage du cancer du sein.
- Organisation d'une série de tables rondes assuétudes pour construire des stratégies concertées avec tous les acteurs concernés.
- Constitution d'un groupe d'experts en matière de prévention du suicide chez les jeunes, première étape d'un processus de réflexion globale en matière de prévention du suicide devant déboucher sur des propositions d'actions concrètes à mener en Communauté française.
- Lancement d'une campagne de communication grand public « Attitudes saines ».
- Processus d'analyse des besoins hospitaliers universitaires francophones en vue d'un plan pluriannuel d'investissements.

SPORT

Le chapitre consacré au sport de la déclaration de politique communautaire annonçait l'objectif majeur de cette législature : augmenter significativement et durablement la pratique sportive en Wallonie et à Bruxelles. Les actions entreprises depuis un an convergent vers ce point.

- Le sport est une priorité des Gouvernements, l'augmentation de plus de 73% des crédits réservés à la politique sportive en témoigne. Pour la première fois le budget du sport en Wallonie et en Communauté dépasse les 100 millions d'euros depuis sa communautarisation/régionalisation.
- Le soutien au sport de haut niveau est un des leviers devant concrétiser cette ambition. En Communauté française, pas moins de 517 sportifs disposent d'un statut leur octroyant des facilités d'entraînement, d'études et d'encadrement.
- Les subsides réservés aux fédérations sportives ont augmenté pour assurer structurellement leur professionnalisation et la concrétisation de leurs ambitions sportives. Au total, 14.973.000 euros ont ainsi été réservés cette année, pour venir soutenir la politique sportive menée par nos fédérations sportives. Le doublement des crédits réservés à la formation des cadres sera à terme un bénéfice avantageux pour nos clubs et nos fédérations également. 450.000 euros sont ainsi destinés à la formation des cadres sportifs de nos athlètes.
- La méthodologie d'un futur code du sport vient d'être entérinée. Sa rédaction est passée d'être finalisée. Une de ses principales thématiques sera la lutte contre le dopage. Des coopérations renforcées sont en cours avec les autres Communautés afin de déterminer des actions conjointes.

- Les infrastructures sont une condition sine qua none à la réussite d'une politique sportive. Le budget a été doublé avec comme priorités nos piscines (avec la mise en place d'un « Plan piscine » et la réalisation d'un cadastre des piscines wallonnes) et les pistes d'athlétisme avec comme crédo les critères d'accessibilités et de développement durable.
- Le sport a un potentiel d'action social indéniable. Les succès des programmes « Sport de rue » et « Eté sport » en témoignent. Le montant total dédié à l'opération « été sport » a ainsi été revu à la hausse, il s'élève pour l'été 2010 à 850.000 euros. Ce seront au total, pas moins de 26.500 jeunes qui profiteront de cette opération lors des vacances d'été. Les inscriptions aux stages ADEPS ont également rencontré l'intérêt d'un très grand nombre, la Communauté française offre dès lors la possibilité à près de 47.000 jeunes de pratiquer un sport durant cet été.
- Au début de l'année 2010, le Centre de Formation Cycliste Francophone qui avait été abandonné sous l'ancienne législature a été relancé. Huit coureurs ont été retenus dans le cadre de ce projet. Ils se retrouvent six fois par an pour des stages, sous la direction d'un encadrement professionnel reconnu de tous : John Lelangue, Gerad Bullens, Rik Verbrugge. Plusieurs bons résultats ont déjà été obtenus par ces jeunes coureurs dont la victoire de Thomas Degand à la Flèche ardennaise.